Objekttyp:	FrontMatter
Zeitschrift:	Domaine public
Band (Jahr):	- (1975)
Heft 305	

Nutzungsbedingungen

PDF erstellt am:

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

11.09.2024

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 305 13 février 1975 Douzième année

Rédacteur responsable : Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 40 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 1047 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro : Rudolf Berner Claude Bossy Jean-Daniel Delley Pierre-Antoine Goy Michel Rey

305

Fédéralisme dénaturé

A nouveau on va entendre rimer fédéralisme avec libéralisme. La double campagne contre l'article conjoncturel et contre la loi sur l'aménagement du territoire a débuté.

Dans les deux cas, mêmes opposants: Ligue vaudoise, Arts et métiers, patronat romand, et la frange la plus conservatrice du radicalisme, qui n'a plus rien de commun avec les hommes qui créèrent l'Etat fédéral, si ce n'est l'étiquette sans oublier le Redressement national (action pour la liberté, le fédéralisme et la justice) qui depuis des décennies mène un travail de sape pour que triomphe la liberté du plus fort.

La chanson est connue, elle est toujours populaire: chaque compétence nouvelle attribuée à la Confédération est une violation de la souveraineté cantonale; chaque intervention de l'Etat central dans le domaine économique est une perturbation intolérable de l'économie de marché.

En langage clair, cette opposition — celle du capitalisme immobilier, de la petite industrie et du commerce, de la moyenne bourgeoisie en perte de vitesse — traduit la nostalgie d'un libéralisme de rêve où l'entrepreneur indépendant est le moteur de la vie économique dans un Etat faible et sans movens. Pour ces milieux le fédéralisme est un prétexte, un argument qui porte parce qu'il touche une corde sensible — et sensibilisée — du citoven. Mais qui sont donc ces fédéralistes? Des fédéralistes négatifs. Du même esprit que ceux qui, lors de la création de la Suisse moderne, se sont empressés de couper les ailes de l'Etat fédéral. Des tédéralistes qui s'accrochent aux symboles désuets et vides de contenu des cantons, « Etats souverains » que charrie encore la Constitution fédérale; pour qui toute activité de Berne est par définition usurpation du pouvoir cantonal.

Des défenseurs de l'autonomie cantonale? Oui, à condition que cette autonomie signifie inaction, laisser faire. Ces mêmes fédéralistes refusent au pouvoir cantonal, au nom du libéralisme qui

prend alors le relais, les compétences qu'ils n'acceptent pas de déléguer au pouvoir central au nom du fédéralisme. Double jeu. Affaiblir la Confédération pour mieux profiter de la faiblesse des autorités locales, pour mieux jouer de leur division.

Aménagement du territoire. Ces libéraux-là ont permis l'anarchie et la spéculation foncière. Ils brandissent maintenant l'étendard du fédéralisme. Un peu tard. Car si Berne doit intervenir c'est parce que les cantons n'ont pas tous eu la volonté politique d'agir.

Politique économique. Il y a bien longtemps que la Suisse est intégrée économiquement; que les frontières cantonales n'ont plus aucune signification dans ce domaine. L'argument fédéraliste dans ce cas camoufle tout simplement la volonté de priver le pouvoir politique d'un instrument de régulation — bien trop limité d'ailleurs — de la vie économique.

Finances publiques. Il faudra bien en parler un jour. Parce que dans ce secteur aussi les farouches défenseurs des cantons sont surtout les porteparole des plus privilégiés.

Ce vieux débat sur la répartition des compétences entre cantons et Confédération doit maintenant prendre fin. Il ne conduit à rien. Berne finit toujours par obtenir le pouvoir de légiférer là où elle seule peut agir. Mais la plupart du temps avec beaucoup de retard et à coup de solutions provisoires.

Le fédéralisme actuellement ne peut être que collaboration, participation aux décisions collectives. Il n'a de valeur que si chaque entité — Confédération, cantons et communes — agit dans la sphère où elle est compétente, c'est-à-dire où elle a les moyens et la volonté de son action. Il n'y a pas là crime contre le fédéralisme.

Le constituant avait prévu un organe pour cette collaboration : le Conseil des Etats. Il est douteux qu'il remplisse encore sa fonction. Trop souvent, il n'est que l'arène où s'expriment les libéraux honteux qui se drapent dans le manteau du fédéralisme. Bas les masques.